

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 9
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 031-213101181-20230925-D20230607-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/06 du 25 septembre 2023

D. 2023/06-07 – COMMANDE PUBLIQUE – MP TVX – Rénovation énergétique école maternelle Petites Fontaines - avenants

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARROT Cora, MARTY Laurent, MOINE Magali, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, WASTJER Michel.

Absents : BALLAND Sandrine, PILIPCZUK Gregory.

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : DUSSART Vincent à SIGAL Sandrine, LEPEE Guillaume à BINET Pascale, ROBIN Véronique à TORNOS Muriel.

Les conseillers ont été convoqués le 19 septembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Magalie MOINE est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu la délibération D.2023/03-11 du 13 avril 2023

S'agissant des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle les petites fontaines, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les avenants ci-dessous :

| | | | | | | |
|--|-----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------|--|
| Marché de rénovation énergétique Moe Ecovitalis | Lot technique 01 - Electricité | AJS | 37 472,43 € | 4 635,70 € | D23582 du 11/07/2023 | Refection électricité classes 5 & 6 |
| | | | | 1 549,69 € | D23513 ind B du 14/08/2023 | différentes modifications du lot électricité (éclairage et prises supplémentaires, sécurité incendie , extinction de l'éclairage avec l'alarme, etc.) |
| | | | | 1 544,51 € | D23616 ind B du 24/8/2,23 | remplacement appliques halogène des salles de repos par 8 dalles LED à éclairage indirecte à gradation (réglable de 0 à 100%) |
| | | | | Total 7 729,90 € | 20,6% | |
| Lot technique 02 - CVC / plomberie | | 279 954,75 € | 0,00 € | | | |
| Total marché | | 317 427,18 € | 7 729,90 € | 2,4% | | |

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

ADOPTÉ les avenants ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le

Au registre sont les signatures

La Maire,



Sandrine SIGAL



Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.